



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 134 et 138 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2002/03	581 933 500
Dépenses de 2002/03	479 952 000
Crédit ouvert pour 2003/04	641 038 300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	718 305 600
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	709 123 200

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 17, 34, 36, 39 et 45, des recommandations du Comité consultatif tendant à une réduction de 9 182 400 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget pour l'exercice 2004/05 (A/58/701). On y trouvera aussi des observations et des recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.



2. **Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (A/58/759), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions intéressant toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la MONUC et les autres questions qui la concernent directement.**

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le projet de budget de la MONUC sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, dans sa résolution 56/252 C du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 608 325 264 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, dont 581 933 464 dollars pour la Mission, 23 568 200 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 2 823 600 dollars pour la Base de soutien logistique à Brindisi. Les dépenses de l'exercice se sont chiffrées à un montant brut de 479 952 000 dollars (montant net : 469 914 400 dollars). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 101 981 464 dollars (montant net : 102 374 900 dollars) représente, en chiffres bruts, 17,5 % du crédit ouvert.

5. Les principaux écarts par rapport aux montants prévus sont des économies résultant du fait que le Conseil de sécurité a ramené le nombre autorisé d'observateurs militaires de 810 à 760 et de retards dans le déploiement des contingents et de la police civile, ainsi que des économies au titre du personnel international dues à des retards de recrutement, à la fermeture du Bureau du Facilitateur neutre et de la réduction des effectifs de la Section des affaires civiles. Des économies ont aussi été réalisées à la rubrique Installations et infrastructures du fait du report des travaux de rénovation et de remise en état de l'infrastructure des aérodromes et de l'acquisition d'un nombre réduit de structures préfabriquées en raison du déploiement tardif des contingents militaires. En outre, le déploiement tardif des avions mis à la disposition de la Mission par des entreprises privées et des hélicoptères militaires s'est traduit par des économies au titre des transports aériens.

6. La section III.B du rapport sur l'exécution du budget de la MONUC (A/58/684) indique un montant de 31 456 000 dollars pour les autres recettes et les ajustements, dont 6 547 000 dollars d'intérêts créditeurs, 2 464 000 dollars de recettes diverses ou accessoires et 22 581 000 dollars correspondant à la réduction ou l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, dont il faut déduire 136 000 dollars au titre d'ajustements sur exercices antérieurs. Le Comité consultatif a, à sa demande, été informé de la ventilation du montant de 22 581 000 dollars correspondant à la réduction ou l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (voir l'annexe I). **Il demande qu'à l'avenir, ces ajustements soient expliqués dans les rapports sur l'exécution du budget.**

7. Les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget à propos des divers objets de dépenses figurent ci-dessous dans la partie relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, les sommes mises en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUC se montaient à 1 813 963 000 dollars depuis la création de la Mission. Le montant des quotes-parts versées s'élevant à 1 468 710 984 dollars, il restait à cette date un solde de 345 252 106 dollars à percevoir. La Mission disposait de 158 100 000 dollars de liquidités et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se chiffraient à 53 740 000 dollars.

9. Le Comité consultatif a été informé que les montants remboursés au titre des contingents de la création de la Mission au 31 octobre 2003 s'élevaient à 125 137 284 dollars, tandis que le montant dû pour la période allant du 1er novembre 2003 au 29 février 2004 était estimé à 44 673 926 dollars. Pour le matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 29 février 2004, un montant de 39 067 360 dollars avait été remboursé et le montant dû était estimé à 45 780 000 dollars, les engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 30 juin 2004 se montant à 69 388 000 dollars. S'agissant enfin des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, toujours au 29 février 2004, 10 demandes avaient donné lieu au versement d'un montant total de 464 000 dollars, 15 demandes étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 3 726 000 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, le tableau d'effectifs de la MONUC se présentait comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	760	744	2,1
Membres des contingents	10 040	10 003	0,4
Membres de la police civile	182	132	27,5
Personnel international ^b	938	625	33,4
Personnel recruté sur le plan national ^b	1 299	938	27,8
Volontaires des Nations Unies	419	287	31,5

^a Effectif le plus élevé approuvé pour l'exercice.

^b Chiffres correspondant au tableau d'effectif révisé au 1er décembre 2003.

11. Le Comité consultatif a également eu communication de données, arrêtées au 29 février 2004, sur les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir l'annexe II). Ces dépenses s'élevaient à un montant brut de 475 397 900 dollars (montant net : 469 691 400 dollars), pour un crédit ouvert d'un montant brut de 641 038 300 dollars. **Le Comité note que, d'après le tableau, des dépassements de crédit ont déjà été enregistrés ou risquent d'être enregistrés à diverses rubriques budgétaires, par exemple les consultants, les voyages, les transports terrestres et le matériel spécial.**

12. Sur la recommandation du Comité consultatif (A/58/447, par. 55), l'Assemblée générale a, dans sa résolution 58/259 du 23 décembre 2003, ouvert un crédit d'un montant de 59 038 300 dollars en sus du crédit de 582 millions de dollars qu'elle

avait déjà ouvert et réparti pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Le montant supplémentaire de 59 millions de dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres, étant entendu que le Comité examinerait la situation lors de son examen des prévisions pour 2004/05. **Le Comité consultatif a été informé que des fonds supplémentaires devraient probablement être mis en recouvrement et que le Secrétaire général présenterait une note à cet effet à l'Assemblée générale, par son intermédiaire, à la fin avril 2004.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats prévus

13. Le Comité consultatif note que le cadre axé sur les résultats correspond mieux au mandat de la Mission et aux rapports présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité que les cadres présentés pour les autres missions. Les composantes propres à la MONUC sont les suivantes : Paix et sécurité en République démocratique du Congo, Gouvernement de transition et élections, État de droit, Dimension humaine de la paix durable et Appui. D'après les entretiens qu'il a eus avec les représentants du Secrétaire général, le Comité croit comprendre que ce cadre s'explique par la complexité et la nature pluridimensionnelle de la Mission. **Il souligne toutefois que cette exception prouve que les techniques de budgétisation axée sur les résultats peuvent être utilisées de façon plus souple et peuvent être adaptées à la situation particulière d'une mission. Il encourage le Secrétaire général à perfectionner ce procédé en l'adaptant aussi à d'autres missions.**

14. Le Comité consultatif note que, pour présenter les demandes de ressources humaines en fonction des composantes, on a réparti les effectifs de certaines unités administratives entre plusieurs composantes. Ainsi, les ressources humaines du Bureau de l'information sont réparties entre les composantes 1, 2, 3 et 4. Le Comité est conscient des difficultés que cela pose. Il constate, par exemple, que le poste de Directeur du Bureau de l'information (D-1) est rattaché à la composante 4 (Dimension humaine de la paix durable), alors que de toute évidence les fonctions du titulaire s'étendent à toutes les composantes dont relèvent les activités des membres du Bureau. Il faut pourtant bien que le poste de chef du Bureau soit rattaché à une composante quelconque, même si le titulaire partage son temps entre plusieurs composantes, et c'est d'ailleurs aussi le cas d'autres membres du Bureau et d'autres entités de la Mission. **Le Comité prend donc note du fait que le lien établi entre les ressources humaines et les composantes est purement indicatif, mais est d'avis qu'affiné, le procédé pourrait s'avérer utile.**

15. Dans certains cas, des ressources humaines sont demandées au titre d'une composante pour laquelle il ne semble pas y avoir de réalisation escomptée, d'indicateur de succès ou de produit qui concerne directement le personnel en question. Ainsi, pour la composante 3 (État de droit), il est prévu 36 agents au Bureau de l'information; or, parmi les produits indiqués pour cette composante, on ne trouve pas grand chose qui touche à l'information. **Il faudrait veiller à ce que les ressources humaines demandées au titre d'une composante correspondent bien aux produits indiqués pour cette composante.**

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2003/2004</i>	<i>Effectif proposé 2004-2005</i>
Observateurs militaires	760	760
Contingents	10 040	10 040
Police civile	182	182

16. Il est proposé au titre des militaires et du personnel de police, pour l'exercice 2004/05, un montant supérieur de 29 706 000 dollars, ou 11,9 %, au montant alloué pour l'exercice en cours. Cette variation tient principalement au fait que l'on a tablé sur un déploiement complet, en appliquant un taux de rotation de 3 % pour les observateurs militaires et les membres des contingents et un abattement pour délai de recrutement de 10 % pour les dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) payables aux membres de la police civile.

17. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des données précises sur la relève des membres des contingents (voir l'annexe III), dont il ressort qu'à la MONUC, la période après laquelle des membres des contingents sont relevés varie entre un mois et un an, mais est généralement supérieure à six mois. Dans la mesure où le projet de budget est établi sur la base d'une relève tous les six mois et où des relèves plus espacées se traduiront par des économies, le Comité estime que les prévisions pour le personnel militaire pourraient être revues à la baisse. **Il recommande donc que le montant de 229 149 700 dollars prévu pour les contingents soit réduit de 3 %, soit 6 874 500 dollars, c'est-à-dire ramené à 222 275 200 dollars. Tout en sachant que la législation de certains pays s'y oppose, il demande au Secrétariat d'envisager la possibilité d'espacer les relèves, autant que faire se peut.**

18. Le Comité consultatif a été informé que la Mission faisait tout pour respecter les dispositions des mémorandums d'accord signés avec les pays qui fournissent des contingents, qui prévoient que l'ONU fournit des logements en dur aux membres des contingents après les six premiers mois de déploiement, mais que 35 % des membres des contingents étaient encore hébergés dans des tentes. La raison invoquée par la Mission est que, du fait de la fluidité des conditions opérationnelles dans lesquelles elle fonctionne, des redéploiements des contingents s'imposent, ce qui fait qu'il est matériellement difficile d'héberger constamment tous les contingents dans des bâtiments en dur. **Le Comité souligne que les considérations financières ne doivent pas être déterminantes à cet égard; des logements en dur doivent être mis à la disposition des contingents, sauf quand le besoin de mobilité et les conditions opérationnelles s'y opposent réellement.**

19. En ce qui concerne les rations, le Comité consultatif a été informé que le taux moyen maximum par personne de 5,98 dollars prévu pour l'exercice 2004/05 représentait une réduction par rapport au taux budgétisé pour l'exercice en cours, soit 6,18 dollars, et que cette réduction résultait d'une renégociation du contrat. Il a aussi été informé que la Mission souhaitait charger le fournisseur d'acheminer les rations jusqu'à leur destination finale par voie aérienne. La raison invoquée était qu'à la suite de problèmes liés aux opérations aériennes (retards, changements

d'itinéraires ou annulations) la qualité de certaines rations s'était détériorée et des denrées alimentaires s'étaient avariées. Si c'était le fournisseur qui acheminait les vivres par voie aérienne, ce serait également à lui d'essuyer les pertes en cas de détérioration.

20. **Le Comité consultatif n'est toujours pas convaincu par cet argument. Il ne voit pas comment un fournisseur qui ne dispose que de moyens aériens limités serait mieux à même que la Mission, qui dispose d'une flotte importante, de livrer les aliments avant qu'ils ne se détériorent. Compte tenu des moyens aériens dont dispose la Mission et de leur taux d'utilisation, très inférieur à ce qu'il pourrait être, le Comité estime qu'il s'agit probablement plutôt d'un problème de gestion. En outre, nonobstant l'information qui lui a été communiquée, selon laquelle l'actuel fournisseur a fourni des données préliminaires indiquant que ses prix ne dépasseraient pas les coûts que la Mission aurait à supporter si elle utilisait ses propres moyens aériens, le Comité craint que la livraison par le fournisseur revienne plus cher que prévu. Si la détérioration des aliments est bel et bien un problème, à long terme – c'est-à-dire dans les futurs contrats –, le fournisseur répercutera probablement les coûts sur la Mission.**

21. Le Comité consultatif se rend bien compte que la livraison des rations, dans un pays aussi grand que la République démocratique du Congo, pose des difficultés. Toutefois, aucune mission ne confie actuellement à une entreprise le soin d'effectuer les livraisons par voie aérienne et le Comité s'inquiète des questions juridiques que cette nouvelle façon de procéder pourrait soulever. Le fournisseur des rations devra sous-traiter la livraison aérienne, ce qui veut dire qu'un sous-traitant pourrait exploiter des appareils portant le logo des Nations Unies sans que l'Organisation puisse exercer le moindre contrôle sur les vols, les appareils ou leur cargaison.

22. Le Comité consultatif a déjà fait des observations sur la question dans ses deux précédents rapports sur la MONUC (voir A/57/772/Add.10, annexe, par. 25 et 26 et A/58/447, par. 22 à 24). Dans son rapport du 9 mai 2003 (A/57/772/Add.10), il a prié le Secrétariat de rechercher d'autres moyens de procéder et d'indiquer les résultats de cette recherche dans le prochain projet de budget. Cette information ne lui a pas été communiquée. **Le Comité recommande donc que le Comité des commissaires aux comptes examine la question de la gestion des rations dans toutes les opérations de maintien de la paix. Dans l'intervalle, il prie le Département des opérations de maintien de la paix de faire, avec la Mission, la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques, une analyse coûts-avantages de la livraison aérienne des rations par une entreprise et demande qu'en attendant, les rations continuent d'être acheminées avec les moyens aériens de l'ONU. Si, après analyse, il est décidé de confier au fournisseur la livraison des rations jusqu'à leur destination finale, le Comité compte que les moyens aériens, de même que le personnel responsable des rations, seront réduits en conséquence.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2003-2004</i>	<i>Effectif proposé 2004-2005</i>
Personnel recruté sur le plan international	938	972
Personnel recruté sur le plan national ^a	1 299	1 354
Volontaires des Nations Unies	419	490

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

23. Il est prévu au titre du personnel civil, pour l'exercice 2004/05, un montant supérieur de 43 438 400 dollars, ou 40,3 %, au montant alloué pour l'exercice en cours. Cette variation tient principalement à l'application d'un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel international, contre un abattement pour délai de recrutement de 30 % en 2003/04, à une augmentation de 34 postes internationaux [1 D-2, 1 D-1, 13 P-4, 9 P-3, 4 postes d'agent du Service mobile et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)], à l'utilisation du traitement correspondant à l'échelon IV de la classe G-3 du barème révisé pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, à une augmentation de 55 postes d'agent recruté sur le plan national et à une augmentation de 71 postes de Volontaire des Nations Unies.

a) Recommandations concernant les postes

Division de l'assistance électorale

24. Selon l'Accord global et inclusif sur la transition du 17 décembre 2002, des élections doivent se tenir en République démocratique du Congo dans les deux ans suivant la création d'un gouvernement de transition, c'est-à-dire en juillet 2005 au plus tard. La MONUC et la Commission électorale indépendante rencontreront bien des difficultés dans l'organisation de ces élections. Le pays est vaste et très peuplé, est pauvre en infrastructure, ne compte que peu de routes, et n'a pas de bons systèmes de communication. En outre, étant donné son passé, il aura besoin d'un concours spécialisé pour la conduite d'élections multipartites. La Mission aura notamment pour rôle d'aider à élaborer la loi électorale, la loi sur la nationalité, le projet de constitution et un code de conduite à l'intention des partis politiques, à inscrire les électeurs et à organiser les élections.

25. Le projet de budget pour 2004/05 prévoit la création de 126 postes supplémentaires à la Division de l'assistance électorale. Dans la mesure où la Division ne comptait jusqu'ici que quatre postes, ce nombre représente en fait l'effectif dont elle sera dotée. Le Comité consultatif rappelle que, lors de son examen du projet de budget pour 2003/04, il a été informé que le Secrétaire général présenterait ultérieurement des recommandations concernant la Division de l'assistance électorale (voir A/58/447, par. 34). Lors de son examen du projet de budget pour 2004/05, il a eu communication d'un plan de travail détaillé, assorti d'un calendrier, indiquant les tâches que la Division de l'assistance électorale aurait à effectuer avant la tenue des élections, à savoir :

- a) Mise en place de la Division de l'assistance électorale;

b) Renforcement de la capacité institutionnelle de la Commission électorale indépendante, moyennant un appui à l'élaboration de lois et une aide à la création des bureaux de liaison de la Commission, à l'établissement du budget des élections et à la formation des membres de la Commission;

c) Aide à l'inscription des électeurs, notamment soutien logistique, formation et déploiement du personnel, soutien logistique pour la distribution du matériel d'inscription et aide à la sensibilisation de la population et à l'établissement des listes et des cartes d'électeurs;

d) Aide à l'organisation d'un référendum sur la Constitution, notamment aide à la rédaction et à la diffusion du projet de constitution, soutien logistique pour la formation du personnel, ainsi que pour le déploiement du personnel et du matériel, soutien technique et logistique pour la collecte des résultats et activités visant à aider à assurer la sécurité pendant les opérations;

e) Aide à l'organisation d'élections locales, législatives et présidentielles, notamment appui technique et matériel.

Le Comité consultatif note que le plan de travail ne coïncide pas avec le plan du Gouvernement et que les dates des élections n'ont pas encore été fixées. Le calendrier d'exécution des tâches qui lui a été présenté était donc purement indicatif.

26. Les postes demandés pour la Division de l'assistance électorale (voir A/58/701, sect. I, composante 2.2) sont énumérés ci-dessous aux paragraphes 27 à 30.

27. Bureau du Directeur : création de trois postes :

a) Un poste D-2 : Directeur de la Division de l'assistance électorale;

b) Un poste d'agent des services généraux (autres classes) : assistant administratif;

c) Un poste d'agent recruté sur le plan national : chauffeur.

28. Bureau du coordonnateur des opérations électorales : création de 13 postes :

a) Un poste D-1 : conseiller électoral principal;

b) Un poste P-4 : spécialiste de l'inscription des électeurs;

c) Un poste P-4 : juriste;

d) Quatre postes d'agent des services généraux (autres classes) : un assistant administratif et trois commis/secrétaires;

e) Deux postes d'agent recruté sur le plan national : chauffeurs;

f) Quatre postes de Volontaire des Nations Unies.

29. Bureau de l'administration électorale : création de six postes :

a) Un poste d'agent des services généraux (autres classes) : commis/secrétaire;

b) Deux postes d'agent recruté sur le plan national : chauffeurs;

c) Trois postes de Volontaire des Nations Unies.

30. Bureaux locaux : création de 104 postes :

- a) Huit postes P-4 et six postes P-3 : coordonnateurs des opérations électorales;
- b) Trente postes d'agent recruté sur le plan national : commis/chauffeurs;
- c) Soixante postes de Volontaire des Nations Unies : 1 spécialiste de l'éducation civique et de la formation, 2 spécialistes de la logistique et 1 assistant administratif et financier par bureau local.

31. Étant donné l'ampleur des travaux qui attendent la Division de l'assistance électorale et la situation en République démocratique du Congo, le Comité consultatif estime que les effectifs prévus sont justifiés. Il recommande l'approbation de tous les postes demandés pour la Division, étant entendu que le recrutement devra être directement fonction de l'évolution du processus électoral. Dès qu'il y aura moins à faire en matière électorale, il compte que les effectifs de la Division seront réduits. En ce qui concerne les chauffeurs, dont il est demandé un nombre élevé, il convient qu'ils seront nécessaires pour le processus électoral et se félicite qu'ils soient également engagés comme commis, ce qui permettra de leur confier des travaux de bureau lorsqu'ils ne seront pas occupés comme chauffeurs.

Bureau de l'information

32. Le projet de budget-programme pour 2004/05 prévoit pour les élections 34 postes nouveaux au Bureau de l'information (voir A/58/701, sect. I, élément 2.2), à savoir :

- a) Un poste P-4 de fonctionnaire de l'information/chef de la radio électorale au Groupe de la radio (Kinshasa);
- b) Deux postes P-4 de fonctionnaire de l'information (Lubumbashi et Bunia);
- c) Trois postes P-3 de fonctionnaire de l'information (Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi);
- d) Quatre postes du Service mobile, dont un caméraman (Kinshasa) et trois assistants d'information (Lubumbashi, Mbandaka et Kindu);
- e) Vingt membres du personnel recruté dans le pays : deux à Kinshasa, Goma, Mbandaka, Kisangani, Bunia, Lubumbashi, Matadi, Kindu et Bukavu, et un à Kananga et Mbuji-Mayi;
- f) Quatre volontaires des Nations Unies, dont un technicien radio à Kinshasa, un assistant vidéo (Bunia) et deux assistants chargés de la sensibilisation communautaire (Lubumbashi et Matadi).

33. De l'avis du Comité consultatif, la création de postes supplémentaires au Bureau de l'information n'est pas suffisamment justifiée. Même s'il admet que les opérations électorales seront une surcharge pour le Bureau, ce surcroît de travail n'apparaît pas clairement, voire pas du tout, au niveau des réalisations escomptées, qui sont en fait très semblables à celles du budget en cours (voir A/58/381). De plus, l'exercice courant a vu s'accroître sensiblement l'effectif du Bureau, passé de 82 personnes en 2002/03 à 192 en 2003/04.

34. Le Comité consultatif estime qu'à mesure que les besoins évoluent en matière d'information, il conviendrait, chaque fois que cela est possible, de réorienter les programmes et de redéployer le personnel. À son avis, il faudrait insister davantage, dans la phase actuelle, sur les activités d'information sur le terrain. Il se prononce donc contre la création du poste P-4 de fonctionnaire de l'information/chef de la radio électorale à Kinshasa, où les services d'information sont déjà bien étoffés. Ayant reçu plus amples renseignements, le Comité recommande d'approuver la création de 17 postes nouveaux pour les bureaux locaux (en dehors de Kinshasa), à savoir :

a) Trois postes P-3 de fonctionnaire de l'information à la tête des bureaux d'information pour diriger le personnel local et les fonctionnaires moins chevronnés;

b) Neuf postes d'agent recruté dans le pays dont les titulaires exerceront les fonctions de journalistes/présentateurs radio et d'interprètes/traducteurs, étant entendu qu'ils seront déployés avec souplesse dans divers lieux;

c) Cinq postes de Volontaire des Nations Unies dont les titulaires fourniront un appui technique aux campagnes d'information sur l'inscription des électeurs et le processus électoral, couvriront les manifestations locales et participeront aux activités de sensibilisation communautaire. Le Comité consultatif fait observer que les Volontaires des Nations Unies ont dans le passé joué un rôle très utile dans les activités électorales.

35. Pour le Comité consultatif, il est entendu que ces 17 postes supplémentaires seront temporaires et qu'ils sont directement liés aux activités électorales. Une fois celles-ci terminées, il s'attend à une réduction de l'effectif du Bureau de l'information.

Administration

36. Il est demandé de reclasser les postes suivants de la Division de l'administration (A/58/701, sect. I, élément 5.1) :

a) *Reclassement de la classe P-3 à la classe P-4 du poste de l'administrateur responsable de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel.* Le reclassement proposé est à la mesure du surcroît de responsabilité dont sont à l'origine l'examen de réclamations complexes de tiers présentées à l'Organisation, qui ont potentiellement d'importantes incidences financières, et l'accroissement du volume des dossiers de passation par pertes et profits;

b) *Reclassement de la classe P-3 à la classe P-4 du poste de chef adjoint des approvisionnements.* Le reclassement proposé est à la mesure du niveau accru de complexité des opérations d'approvisionnement liées au déploiement du personnel militaire et civil dans les régions de l'est du pays ainsi qu'à l'élargissement des responsabilités fonctionnelles de la Section des approvisionnements, qui comprennent les aspects opérationnels de la gestion de très gros contrats de carburants et de rations.

Le Comité consultatif recommande de reporter l'examen de cette demande de reclassement jusqu'à l'achèvement de l'étude générale de la structure organisationnelle de la Mission, dont est question le paragraphe 37 ci-dessous.

b) Autres observations et recommandations

37. Dans son rapport sur le projet de budget-programme de la Mission pour 2003/04, le Comité consultatif s'est intéressé d'assez près à l'organigramme de la Mission et a demandé qu'il soit revu dans l'optique d'une rationalisation des opérations et de l'élimination des double emplois (A/58/447, par. 37). **Le Comité ne considère pas que les renseignements fournis à la section V du projet de budget offrent une réponse convenable à ses préoccupations. Il ne doute pas qu'il sera procédé à une étude générale, dont les conclusions seront communiquées à l'occasion du prochain projet de budget.**

38. À sa demande, le Comité a reçu des organigrammes détaillés avec indication des postes (voir annexe IV). **À l'avenir, les projets de budget devraient présenter des organigrammes du même genre, indiquant à la fois les postes autorisés et les poste nouveaux demandés.**

39. Le Comité consultatif constate que les prévisions de dépenses au titre du personnel recruté dans le pays tiennent compte d'un abattement pour vacances de poste de 5 %. **Comme le taux actuel de vacances de poste s'établit, pour le personnel recruté dans le pays, à 27,8 % (voir ci-dessus, par. 10), le Comité est d'avis que le taux de 5 % est trop optimiste. Il recommande donc de réviser les prévisions en fonction d'un taux de 10 % pour le personnel recruté dans le pays.**

40. Le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général sur le passage à la série 100 du personnel contractuel des missions de maintien de la paix relevant du régime de la série 300 du Règlement du personnel. Pour ce qui est de la Mission, il a appris que les incidences financières de ce passage en 2004/05 n'avaient pas été comprises dans les prévisions de dépenses pour 2004/05. Les observations qu'il a faites sur ce point figurent dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué en 2003/04</i>	<i>Montant prévu en 2004/05</i>
282 925 100	287 048 000

41. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 marque une augmentation de 4 122 900 dollars (1,5 %) par rapport au montant mis en répartition pour l'exercice en cours. Parmi les principales variations, il y a le coût du remplacement de 122 véhicules, l'augmentation envisagée du nombre d'heures de vol des aéronefs et les exigences supplémentaires, au titre des communications, du soutien logistique autonome des contingents, circonstances qu'explique le déploiement à plein effectif des 10 040 membres des contingents. Ces variations en hausse sont compensées par des réductions au titre des installations et infrastructures relatives aux groupes électrogènes, aux bâtiments préfabriqués et au matériel de lutte contre l'incendie, pour lesquelles les opérations d'achat seront achevées au cours de l'exercice en cours, par la baisse des dépenses de construction, de rénovation et d'aménagement des locaux en 2003/04, ainsi que par la réduction des moyens informatiques

(matériel de traitement des données), pour lesquels les opérations d'achat seront achevées au cours de l'exercice.

Voyages

42. Pendant l'exercice 2002/03, les voyages ont coûté au total 5 249 400 dollars, dont 669 100 dollars liés aux activités de formation, soit un dépassement de budget de 3 464 600 dollars. Le Comité consultatif relève dans les renseignements détaillés qui lui ont été fournis qu'une bonne part des frais de voyage n'a pas précisément trait à la Mission; il s'agit plutôt des déplacements du personnel du Département des opérations de maintien de la paix se rendant à Brindisi ou allant rendre visite à des fournisseurs, déplacements qui devraient être financés plutôt par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. **Le Comité s'inquiète de voir le Département profiter de l'importance du budget de la Mission pour financer les déplacements non inscrits au budget de ses fonctionnaires. Cette pratique est contraire au principe de la transparence budgétaire et devrait disparaître.**

43. À propos des voyages non prévus entre le Siège et la Mission, le Comité consultatif a appris que lorsque des déplacements de ce genre sont nécessaires, une demande est adressée au Chef de l'administration par le Service de gestion financière du Siège afin que des ressources soient virées au Siège à partir des ressources prévues pour les activités sur le terrain ou d'autres comptes gérés par le Siège. Comme le chef de l'administration a délégation de pouvoir en matière de gestion des ressources financières des missions, toute demande de cette nature doit être accompagnée de justificatifs expliquant le but du voyage et attestant l'effet que celui-ci est censé avoir sur la réalisation des produits inscrits dans le budget axé sur les résultats. Le Chef de l'administration est habilité à rejeter toute demande de voyage imprévu qui n'est pas suffisamment motivée. **Cela étant, le Comité consultatif espère que le budget des voyages de la Mission sera contrôlé avec rigueur et efficacité.**

44. Pour l'exercice 2004/05, les prévisions de dépenses en matière de voyages s'élèvent à 4 222 300 dollars, soit une augmentation de 279 600 dollars (7,1 %) par rapport au montant de 3 942 700 dollars mis en répartition pour 2003/04. Le Comité consultatif a appris que sur ce total, un montant de 218 700 dollars concernait les voyages liés aux activités de formation, soit 662 000 dollars de moins que le montant mis en répartition pour 2003/04. Le Comité a également appris que la baisse des frais de voyage s'expliquait par les efforts que faisait la Mission pour réduire au minimum les voyages lointains et réaliser des activités de formation dans la zone d'opération. **Le Comité salue ces efforts et invite à les poursuivre dans des limites raisonnables.**

45. Pour ce qui est des voyages non liés aux activités de formation, les dépenses de 2004/05 sont estimées à 4 003 586 dollars, soit une augmentation de 941 600 dollars par rapport au montant mis en répartition pour 2003/04. Le Comité consultatif a appris que la hausse était surtout imputable aux voyages à l'intérieur de la zone de la Mission liés à l'appui aux activités d'inscription des électeurs et au processus électoral. Ces besoins sont estimés à 3 millions de dollars. Le Comité a également appris que le gros de ce montant concernait les frais de logement (environ 70 dollars par personne et par jour) puisque c'étaient les appareils de l'Organisation qui étaient utilisés; il a reçu le détail des frais de transport aérien et de logement pour l'exercice 2002/03 et l'exercice 2004/05 (voir annexe V). **Le**

Comité consultatif veut bien admettre qu'il faudra voyager davantage dans la zone de la Mission mais on ne lui a pas expliqué comment la Mission était arrivée au chiffre de 3 millions de dollars, montant qui lui paraît quelque peu arbitraire. Il recommande par conséquent de maintenir au niveau actuel des dépenses, soit 3,9 millions de dollars, les prévisions de frais de voyage, la réduction devant être opérée sur la partie des ressources prévues pour les voyages qui ne sont pas en rapport avec l'inscription des électeurs et le processus électoral. Le Comité a l'intention de suivre la question lors de l'examen du rapport sur l'exécution du budget.

Transports terrestres

46. Les dépenses prévues pour 2004/05 au titre des transports terrestres, 12 360 600 dollars, marquent une augmentation de 4 469 700 dollars (56,6 %) par rapport au montant mis en répartition pour 2003/04. L'augmentation s'explique principalement par le remplacement de 72 véhicules tout-terrain de l'ancienne Mission des Nations Unies en République centrafricaine et de 50 autocars légers et moyens et par l'achat de 15 nouveaux véhicules tout-terrain pour assurer l'appui d'une soixantaine d'officiers d'état-major affectés au quartier général de la Bridage d'Ituri. On pensait, au départ, que cette brigade serait appuyée par l'un des contingents, mais cette fonction doit dorénavant être assurée par la Mission. En ce qui concerne les 50 autocars à remplacer, le Comité consultatif a appris qu'il s'agissait de 39 autocars légers affichant plus de 150 000 kilomètres – dont quatre avaient été passés par profits et pertes à la suite d'accidents de la circulation –, et de 11 autocars de poids moyen. Ces 50 véhicules ont été utilisés sans interruption pour les services de liaison de la Mission depuis leur transfert de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH); ils sont en mauvais état mécanique à cause de la piètre qualité du réseau routier et du climat difficile du pays.

Transports aériens

47. Les dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice se terminant le 30 juin 2005 s'élèvent à 162 428 400 dollars, soit une augmentation de 6 369 600 dollars par rapport au montant mis en répartition pour l'exercice en cours. Comme il est expliqué au paragraphe 18 du projet de budget, cette augmentation est due essentiellement à la nécessité d'accroître le nombre d'heures de vol par avion – d'où une augmentation des dépenses de location d'aéronefs et de carburants pour avion au titre de l'appui logistique – en raison du déploiement de personnel militaire et de personnel civil supplémentaires à l'est du pays. Le Comité consultatif prend note de la réduction de la flotte aérienne, passée de 54 aéronefs (29 hélicoptères et 25 appareils à voilure fixe) à 51 (28 hélicoptères et 23 appareils à voilure fixe).

48. Le Comité consultatif rappelle que, selon les informations supplémentaires qu'on lui a données, sur les 22 320 heures prévues au budget pour les hélicoptères en 2002/03, 9 286 seulement ont été effectivement utilisées. Pour les appareils à voilure fixe, 26 980 heures de vols avaient été prévues, et 14 322 ont été utilisées. Ayant demandé des explications, le Comité a appris que les moyens aériens de la Mission étaient beaucoup plus intensivement utilisés à l'heure actuelle à cause de l'augmentation de l'effectif des contingents et de la police civile et du déploiement dans l'est du pays.

Frais bancaires

49. Le Comité consultatif a appris que les ressources nécessaires au titre des frais bancaires avaient augmenté de 564 900 dollars par rapport au montant mis en répartition pour 2003/04 (1 639 100 dollars), augmentation imputable aux convois de fonds assurés sous le couvert d'un contrat commercial plus nombreux en 2004/05 qu'en 2003/04, exercice pendant lequel le contrat ne courait que du 3 décembre 2003 au 30 juin 2004. Le Comité a également appris qu'à mesure que l'économie du pays s'améliore, les banques commerciales sont de plus en plus nombreuses à s'implanter dans des localités diverses, ce qui devrait se traduire par une réduction des frais de convoi de fonds.

C. Questions diverses

Contrôles

50. De l'avis du Comité consultatif, plusieurs circonstances, dont la taille du pays et la complexité des opérations, exposent la Mission à un risque élevé de manœuvres frauduleuses, d'incidents financiers et d'autres problèmes de gestion. **Il est donc indispensable que les contrôles voulus soient prévus pour la Mission. Le Comité consultatif demande qu'il soit rendu compte des dispositions prises en ce sens dans le prochain projet de budget.**

Logistique

51. Le Comité consultatif s'est enquis de la possibilité d'utiliser le potentiel logistique de la Mission pour soutenir sur les plans opérationnel et logistique de nouvelles missions dans la région, notamment au Burundi et au Soudan. Il a appris que la base logistique de la Mission, qui se trouve à Kigoma (République-Unie de Tanzanie), et la base de transit d'Entebbe (Ouganda) disposent d'une capacité suffisante pour assurer l'appui soutenu de nouvelles missions et qu'elles offrent toutes deux une surface suffisante pour accueillir des installations supplémentaires si la nécessité s'en faisait sentir. Le Comité a également appris que si la MONUC devait fournir à d'autres missions dans la région un appui important, cela se traduirait par des besoins en personnel supplémentaires.

V. Conclusions du Comité consultatif

52. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont indiquées au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/684). **Le Comité recommande que le solde non utilisé de 101 981 500 dollars et le montant de 31 456 000 dollars résultant des recettes diverses et des ajustements soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités que l'Assemblée déterminera.**

53. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 6 du projet de budget (A/58/701). **Compte tenu des recommandations qu'il a faites aux paragraphes 17, 34, 36, 39 et 45 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 9 182 400 dollars le montant de 718 305 600 dollars des prévisions de dépenses. Il recommande donc à l'Assemblée générale**

d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 709 123 200 dollars (montant net 691 599 900 dollars) au titre du financement de la Mission pendant les 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/684)
- Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/701)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/58/447 et Corr.1)
- Résolutions 56/252 C et 58/259 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
- Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2003/1098)
- Résolutions 1291 (2000), 1445 (2002), 1493 (2003) et 1522 (2004) du Conseil de sécurité

Annexe I

Monuc : réduction ou annulation au 30 juin 2003 d'engagements d'exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	779,4
Contingents	2 748,1
Police civile	30,1
Unités de police constituées	–
Total partiel	3 557,6
Personnel civil	
Personnel international	1 163,6
Personnel recruté dans le pays	–
Volontaires des Nations Unies	–
Total partiel	1 163,6
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages	99,4
Installations et infrastructures	1 810,2
Transports terrestres	1 658,5
Transports aériens	7 358,6
Transports maritimes ou fluviaux	40,1
Transmissions	3 018,4
Informatique	367,5
Services médicaux	32,4
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériels divers	3 471,3
Projets à effet rapide	3,4
Total partiel	17 859,8
Total	22 581,0

Annexe II

État au 29 février 2004 des dépenses effectives de la MONUC du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	40 836,8	999,4	25 774,8	26 774,2
Contingents	203 279,3	127 957,4	67 678,0	195 635,4
Police civile	6 171,0	170,6	3 393,2	3 563,8
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	250 287,1	129 127,4	96 846,0	225 973,4
Personnel civil				
Personnel international	87 103,0	805,2	54 911,1	55 716,3
Personnel recruté dans le pays	8 179,9	–	5 685,6	5 685,6
Volontaires des Nations Unies	12 543,2	933,6	6 450,9	7 384,5
Total partiel	107 826,1	1 738,8	67 047,6	68 786,4
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	24,0	24,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	165,7	63,1	119,1	182,2
Voyages	3 942,7	294,4	3 068,0	3 362,4
Installations et infrastructures	62 741,8	25 870,0	10 335,9	36 205,9
Transports terrestres	7 890,9	5 606,1	1 701,2	7 307,3
Transports aériens	156 058,8	36 719,3	61 329,8	98 049,1
Transports maritimes et fluviaux	3 610,6	516,6	1 369,5	1 886,1
Transmissions	17 005,1	12 810,0	2 000,2	14 810,2
Informatique	6 974,3	2 137,7	1 189,8	3 327,5
Services médicaux	5 576,0	4 202,0	297,7	4 499,7
Matériel spécial	3 636,6	3 921,8	31,6	3 953,4
Fournitures, services et matériels divers	14 322,6	3 394,6	3 083,5	6 478,1
Projets à effet rapide	1 000,0	418,8	133,4	552,2
Total partiel	282 925,1	95 954,4	84 683,7	180 638,1
Total brut	641 038,3	226 820,6	248 577,3	475 397,9
Recettes provenant des contributions du personnel	13 267,0	–	5 706,5	5 706,5
Total net	627 771,3	226 820,6	242 870,8	469 691,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 274,0	–	–	–
Total	643 312,3	226 820,6	248 577,3	475 397,9

Annexe III

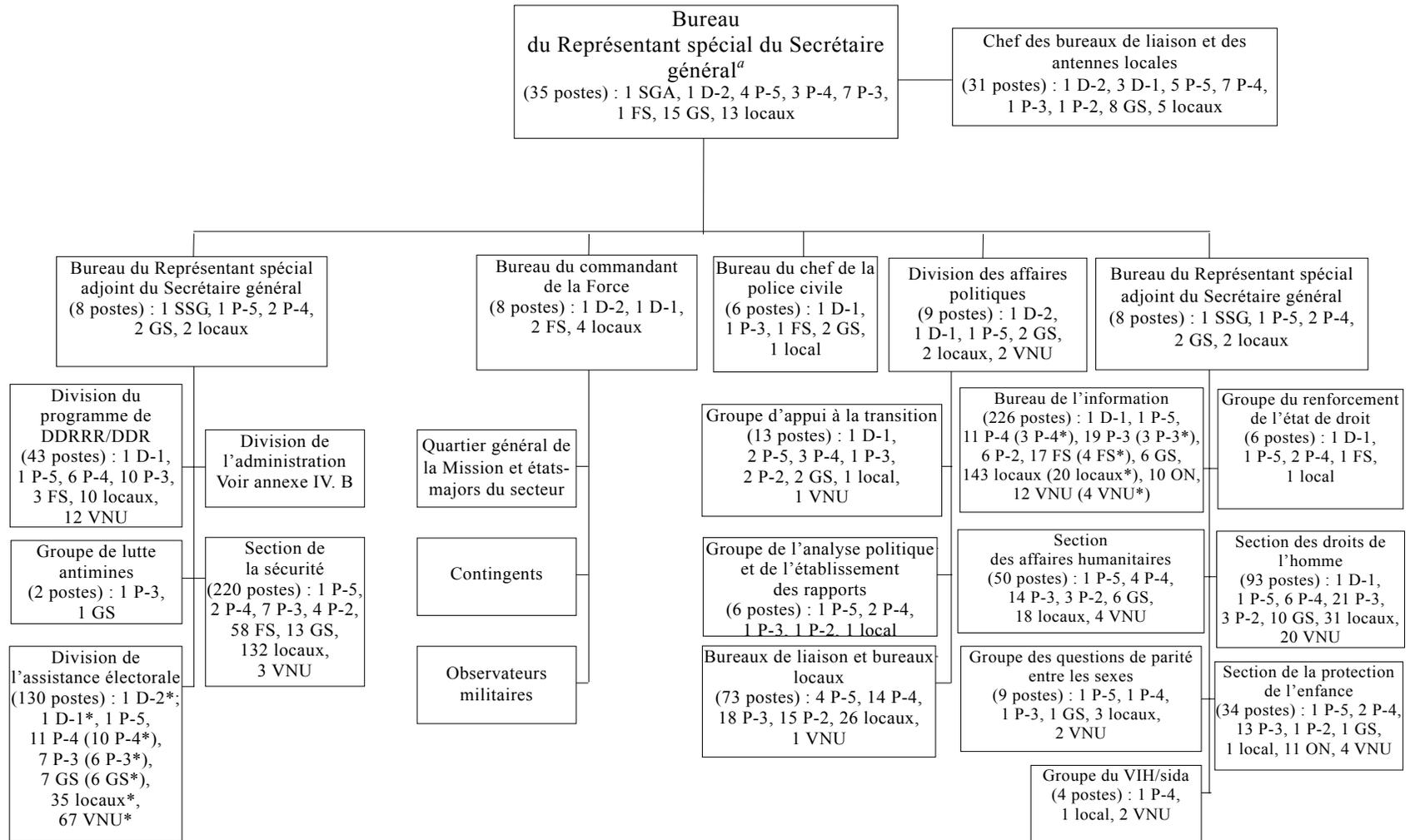
Rotation des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo en 2004

<i>Pays</i>	<i>Type d'unité</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Observations</i>
Uruguay	Infanterie, compagnie du génie			200			1 071							Rotation tous les 9 mois (fraction de 200 en mai 2004)
Uruguay	Unité fluviale de Mbandaka									170				Rotation tous les 9 mois
Uruguay	Unité fluviale de Kindu									85				Rotation tous les 9 mois
Uruguay	Unité de soutien aéroportuaire				84						84			Rotation semestrielle
Sénégal	2 unités de garde						459						459	Rotation semestrielle
Maroc	Bataillon d'infanterie et hôpital de niveau II	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	Rotation mensuelle
Bolivie	1 unité de garde						220						220	Rotation semestrielle
Ghana	2 unités de garde					460						460		Rotation semestrielle
Afrique du Sud	Bataillon d'infanterie et unité de police militaire					1 066						1 066		Rotation semestrielle
Afrique du Sud	Compagnie du génie et forage de puits Autres composantes					202						202		Rotation semestrielle
Tunisie	Unités de garde		250		210				250		210			Rotation semestrielle
France	Composante soutien													3 personnes seulement
Chine	Compagnie du génie, hôpital de niveau II								218					Rotation tous les 8 mois
Bangladesh	Unité de police militaire (première partie)				15									Rotation annuelle
Bangladesh	Bataillon d'infanterie et unité de police militaire								1 066					Rotation annuelle
Bangladesh	Escadrilles								210					Rotation annuelle
Bangladesh	Unité de police militaire (deuxième partie)								13					Rotation annuelle
Serbie-et-Monténégro	Équipe d'évacuation sanitaire aérienne				6						6			Rotation semestrielle

<i>Pays</i>	<i>Type d'unité</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Observations</i>
Suède	Unité de soutien aéroportuaire						90							Fin de contribution, rapatriement
Inde	Hélicoptères		48						237					Aviation : rotation annuelle
									48					Infanterie (unité de garde) : rotation semestrielle
Pakistan	Bataillon d'infanterie								1 050					Rotation annuelle
Indonésie	Compagnie du génie									175				Rotation annuelle
Népal	Compagnie du génie				175						175			Rotation semestrielle
Népal	Bataillon d'infanterie				1 050						1 050			Rotation semestrielle
Chili	Équipe d'évacuation sanitaire aérienne				6						6			Rotation semestrielle

Organigrammes avec indication des postes

A. Services organiques

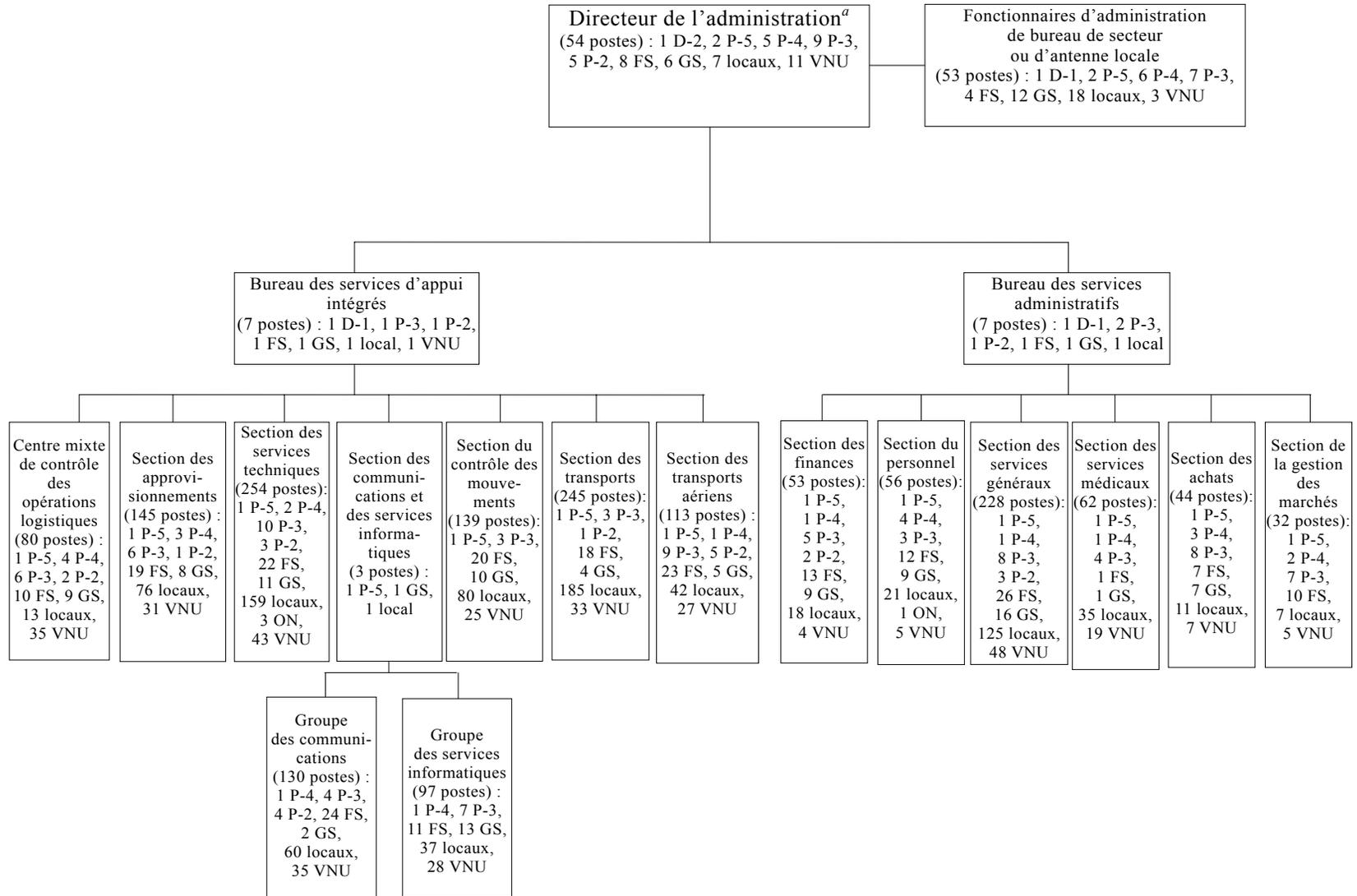


Abréviations : FS = Service mobile; ON = officier du détachement national; GS = agent des services généraux; VNU = Volontaire des Nations Unies.

* Nouveaux postes.

^a Comprend le Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat, le Groupe du protocole, la Section des affaires juridiques, le Bureau des relations avec la population locale et le Groupe des projets à effet rapide.

B. Services administratifs



Abréviations : FS = Service mobile; ON = officier du détachement national; GS = agent des services généraux; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Inclut le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la coordination administrative et le Groupe de la planification du soutien de la Mission.

Annexe V**Voyages à l'intérieur de la zone de la Mission****Exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Bureau</i>	<i>Report logement</i>	<i>Transport aérien*</i>	Total
Services organiques	1 504,2	43,7	1 547,9
Services administratifs	230,8	6,9	237,7
Services d'appui intégrés	853,2	8,9	862,1
Total	2 588,2	59,5	2 647,7

* Y compris les voyages vers l'Afrique du Sud, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda.

**Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004
au 30 juin 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Bureau</i>	<i>Report logement</i>	<i>Transport aérien*</i>	Total
Services organiques	1 850,0	65,0	1 915,0
Services administratifs	319,0	16,0	335,0
Services d'appui intégrés	740,0	10,0	750,0
Total	2 909,0	91,0	3 000,0

* Y compris les voyages vers l'Afrique du Sud, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda.